

# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions\Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Building S-111

Building S-111 CFB Petawawa Petawawa Ontario K8H 2X3

Bid Fax: (613) 687-6656

# Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

# Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada Supply and Services Operation Petawawa Procurement Building S-111 CFB Petawawa Petawawa Ontario K8H 2X3

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet Bread							
Solicitation No N° de l'invitation	Date						
W0107-13WS20/A	2012-10-29						
Client Reference No N° de réfé	GI	ETS Ref	. No N° de réf. de SEAG				
W0107-13WS20		P۱	W-\$PET	-902-1206			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FN	ıs	No./N° V	ME			
PET-2-37097 (902)							
Solicitation Closes -	L'invitation pro	er	nd fin	Time Zone			
at - à 02:00 PM	p		Fuseau horaire				
				Eastern Standard Time			
on - le 2012-11-27				EST			
Delivery Required - Livraison ex	igée						
Address Enquiries to: - Adresse	r toutes questions à:	Buyer Id - Id de l'acheteur					
Bell, Deborah			pe	et902			
Telephone No N° de téléphone	ı	FAX No N° de FAX					
(613)687-6655 ( )		(613)687-6656					
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Department of National Defence Normandy Kitchen, Bldg. G-104 CFB Petawawa, Ontario K8H 2X3							
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not i Cette Demande d'offre à commandes ne co	•		-415 4. ·	· · · · · · · ·			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



W0107-13WS20/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0107-13WS20

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PET-2-37097

Buyer ID - Id de l'acheteur

pet902

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# **TABLE DES MATIÈRES**

# PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Introduction
- 2. Sommaire
- 3. Compte rendu

# PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des offres
- 3. Demandes de renseignements demande d'offres à commandes
- 4. Lois applicables

# PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

# PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- Méthode de sélection

## **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

- 1. Attestations pour le Code de conduite Attestations préalables à l' d' offre à commandes
- 2. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et attestations exigées avec l'offre

# PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

## A. OFFRE À COMMANDES

- 1. Offre
- 2. Clauses et conditions uniformisées
- 3. Durée de l'offre à commandes
- Responsables
- Utilisateurs désignés
- 6. Procédures pour les commandes subséquentes
- 7. Instrument de commande
- 8. Limite des commandes subséguentes
- 9. Ordre de priorité des documents
- 10. Attestations
- 11. Lois applicables

# B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- Besoin
- 2. Clauses et conditions uniformisées
- 3. Durée du contrat
- 4. Paiement
- 5. Instructions pour la facturation

W0107-13WS20/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0107-13WS20

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PET-2-37097

Buyer ID - Id de l'acheteur

pet902

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# Liste des annexes :

Annexe A - Spécifications Annexe B - Base de paiement

W0107-13WS20/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pet902

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

PET-2-37097

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1. Introduction

W0107-13WS20

Le modèle de la demande d'offre à commandes (DOC) comporte six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

Partie 1: Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;

Partie 2: Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et

conditions de la DOC;

Partie 3: Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour

préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;

Partie 4: Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se

déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, les exigences

relatives à la sécurité, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection;

Partie 5: Attestations: comprend les attestations à fournir;

Partie 6: 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent:

6A: contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions

applicables;

6B: contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une

commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement et toute autre annexe

#### Sommaire

Établir une offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) pour la fourniture de pains mollets, selons la demande, au ministère de la Défense nationale, à la BFC Petawawa (Ontario).

Les commandes subséquentes à l'offre à commandes seront placées pendant la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> février 2013 au 31 janvier 2014.

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits et/ou aux services d'origine canadienne.

Conformément à l' 01 des instructions uniformisées 2006, les offrants doivent fournir une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs de l'offrant. De plus, chacun des individus inscrits sur la liste peut être tenu de remplir un formulaire de Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire, tel que déterminé par la Direction des enquêtes spéciales, Direction générale de la surveillance

# 3. Compte rendu

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offre à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commande dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offre à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

Solicitation No. - N° de l'invitation W0107--13WS20/A

W0107-13WS20

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pet902

File No. - N° du dossier

PET-2-37097

U. - IN UU UU

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

# 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des <u>Clauses et conditions</u> uniformisées d'achat

(http://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2012-07-11) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

#### 2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, les offres transmises par courrier électronique à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

Lorsque votre offre aura été complétée et transmise à la réception des soumissions, il vous est demandé de transmettre une copoie du Documents de travail (fichier Excel) utilisé, par courrier électroique, à l'adresse suivante: kingston.procurement@pwgsc.gc.ca

## 3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin dénoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

W0107-13WS20/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pet902

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0107-13WS20

PET-2-37097

# 4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

# PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

# 1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (une (1) copie papier)
Section II : offre financière (une (1) copie papier)
Section III: attestations (une (1) copie papier)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre. Les soumissionnaires doivent envoyer leur soumission financière uniquement au moyen de l'annexe « B ».

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeantque les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'aoorivusuinnenent Politique d'achats écologiques

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-proucrement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les offrants à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

## **Section I:** Offre (Demande d'offre à commandes)

Dans leurs propositions, les entrepreneurs doivent remplir et soumettre les pages à compléter de la demande de propositions.

#### Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services ou de la taxe sur la vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

W0107-13WS20/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0107-13WS20

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PET-2-37097

Buyer ID - Id de l'acheteur

pet902

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

a)	( )	les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.						
		Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : VISA Master Card						
b)	( )	les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.						

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### Section III: **Attestations**

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

# PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 1. Procédures d'évaluation

- Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à a) commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si trois (3) offres ou plus sont accompagnées b) d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les offres accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les offres reçues seront évaluées. Si des offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de trois offres recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des offres accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres offres reçues seront évaluées.

#### 1.1 Évaluation

Les offres doivent toutes être remplies en détail et fournir tous les renseignements demandés dans la demande d'offre à commandes (OC) pour permettre une évaluation complète.

# 1.1.1 Exigences obligatoires aux fins d'évaluation

Si l'une des exigences obligatoires n'est pas respectée, la proposition sera jugée non recevable et ne sera pas prise en considération pour la suite du processus.

Les unités de distribution indiquées dans les présentes ne doivent pas être modifiées.

## 1.2 Évaluation financière

W0107-13WS20/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pet902

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0107-13WS20

PET-2-37097

**1.2.1** Les propositions qui respectent les exigences obligatoires seront évaluées, et le prix total global sera établi en fonction de l'utilisation estimée indiquée dans les sections pertinentes de l'annexe « B ».

**1.2.2** Les prix unitaires du soumissionnaire doivent être multipliés par l'usage estimé correspondant pour obtenir le prix calculé. Si le soumissionnaire ne fournit pas de prix pour l'un ou l'autre des articles, TPSGC, aux fins d'évaluation seulement, insérera le prix proposé le plus élevé (par un autre soumissionnaire) pour l'article pour lequel aucun prix n'a été proposé. Si tous les soumissionnaires omettent de proposer un prix un article donné, cet article sera éliminé de l'évaluation. Cette méthode servira à obtenir un total global pour chaque soumissionnaire. La valeur globale constitue la somme de tous les prix calculés.

## 2. Mode de sélection

- 2.1 L'État se propose d'attribuer une seule OC à l'entrepreneur dont la proposition:
- 1. Respecter toutes les exigences obligatoires;
- 2. Offre la valeur globale la plus basse; et
- 3. Respecte toutes les conditions avant l'attribution d'une OC (situées à la partie 5).

#### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Pour qu'une offre à commandes soit émise, les offrants doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une offre non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations faites par les offrants pendant la période d'évaluation des offres (avant l'émission de l'offre à commandes) et après l'émission de l'offre à commandes. Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les offrants respectent les attestations avant l'émission de l'offre à commandes. L'offre sera déclarée non recevable si on constate que l'offrant a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires du responsable de l'offre à commandes aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

# 1. Attestations pour le Code de conduite - Attestations préalables à l'émission d'une offre à Commandes

1.1 Les offrants doivent fournir, avec leur offre ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs de l'offrant. Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des offres, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Les offrants doivent fournir la liste des administrateurs avant l'émission d'une offre à commandes. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

Le responsable de l'offre à commandes peut, à tout moment, demander à l'offrant de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229)

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non Recevable.

W0107-13WS20/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0107-13WS20

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PET-2-37097

Buyer ID - Id de l'acheteur

pet902

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# 2. Attestations préalables à l'émission de l'offre à commandes et attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations tel qu'indiqué ci-dessous.

# 2.1 Attestations préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérés ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

# 2.1.1 Programme de contrats fédéraux - attestation

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif de moins de 100 employés. Toute offre présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une offre présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

L'offrant, ou, si l'offrant est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

L'offrant ou le membre de la coentreprise :

- a) () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- b) ( ) n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la <u>Loi sur l'quit en</u> matire d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
- c) () est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus;

d) ( ) n	'a pas été	déclaré	entrepreneu	ır non	admissible	par	RHDCC	et p	ossède	un nun	néro c	d'attesta	atior
valide,	à savoir l	le numér	o :										

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC

# 3.0 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

Solicitation No. - N° de l'invitation W0107-13WS20/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

pet902

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0107-13WS20

PET-2-37097

#### 3.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande d'offres à commandes, les offrants reconnaissent que seulement les offres accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec l'offre aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

## L'offrant atteste que :

au moins 80 p. 100 du prix total de l'offre correspond à des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'Annexe 3.6(9), Exemple 2 du Guide des approvisionnements.

#### 3.2 Clause du quide des CCUA

A3050T (2010-01-11) Définition du contenu canadien

# PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

#### **OFFRE À COMMANDES** A.

#### 1. Offre

1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe B.

#### 2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le quide des Clauses et conditions uniformisées d'achat

(http://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformiseesd-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 2.1 Conditions générales

2005 (2012-07-16), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

#### 3. Durée de l'offre à commandes

#### 3.1 Période de l'offre à commandes

W0107-13WS20/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pet902

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0107-13WS20

PET-2-37097

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 01février 2013 au 31janvier 2014.

# 4. Responsables

# 4.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Deborah Bell
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Des acquisitions Petawawa
Bâtiment S-111
BFC Petawawa, Ontario K8H 2X3

Téléphone : 613-687-6655 Télécopieur: 613-687-6656

Courriel: debbie.bell@pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

# 4.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Officier d'alimentation ou personne désigné

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

# 4.3 Représentant de l'offrant (À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE)

Nom et numéro de téléphone de la personne responsable des éléments suivants:

Demandes de renseignements généraux:

Nom:

Téléphone: Télécopieur:

Courriel:

Suivi de la livraison:

Nom:

Téléphone: Télécopieur:

W0107-13WS20/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pet902

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0107-13WS20

PET-2-37097

#### Courriel:

### 5. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à présenter des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

Pour la BFC Petawawa : la cuisine de Normandy Court, pour tous les besoins de la base et pour toute unité des Forces canadiennes s'entraînant dans la région.

# 6. Procédure pour les commandes subséquentes :

- a) L'entrepreneur doit signaler la disponibilité des articles et confirmer la réception de la commande au bureau demandeur dans les quatre (4) heures qui suivent la réception d'une commande.
- b) Les commandes doivent être placées directement au détenteur de l'OC selon son droit de préférence. Si ce dernier ne peut remplir la commande, ou une partie de cette dernière, le bureau demandeur peut, par le truchement d'une commande d'achat local, obtenir les articles en question d'un autre vendeur.
- c) Les articles qui ne sont pas disponibles à la date de livraison ne peuvent constituer des commandes en souffrance sans l'autorisation préalable du bureau demandeur.

# 7. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942 ou un document électronique.

# 8. Limite des commandes subséquentes

Le total des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne devra pas dépasser les montants suivants 8,000\$ (taxe sur les biens et services ou taxe de vente harmonisée incluse)

## 9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2012-07-16), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2012-07-16) Conditions générales offres à commandes beins ou services:
- e) Annexe A, Spécifications
- f) Annexe B, Base de paiement;
- g) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_ (insérer la date de l'offre), \_\_\_\_ (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'émission de l'offre: « clarifiée le \_\_\_\_\_ » ou « telle que modifiée le \_\_\_\_\_ » et insérer la ou les dates de la ou des clarifications ou modifications).

#### 10. Attestations

W0107-13WS20/A

de i irivitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pet902

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0107-13WS20

PET-2-37097

#### 10.1 Conformité

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

# 10.2 Clauses du guide des CCUA

M3060C Attenstation du contenu canadien 2010-12-11

# 11. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (insérer la loi de la province ou du territoire précisée par l'offrant dans son offre, s'il y a lieu) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

# B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

## 1. Énoncé des Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

#### 2. Clauses et conditions uniformisées

# 2.1 Conditions générales

2010A (2012-07-16), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

## 2.2 Clauses du guide des CCUA

A9062C Règlements concernant les emplacement

des Forces canadiennes

2010-01-11

G1005C Assurances

2008-05-12

# 3. Durée du contrat

# 3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

## 4. Paiement

# 4.1 Base de paiement

1. La base de paiement jointe aux présentes à titre d'annexe B servira à établir un prix pour toute commande subséquente à cette OC.

Solicitation No. - N° de l'invitation W0107--13WS20/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pet902

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0107-13WS20 PET-2-37097

\_\_\_\_\_

2. En contrepartie du respect de l'entrepreneur de tous ses engagements dans le cadre de la commande, il sera payé le prix ferme indiqué dans la commande, calculé conformément à l'annexe A, la taxe de vente harmonisée en sus, s'il y a lieu.

# 4.2 Clauses du guide des CCUA

H10010	Paiements multiples	2008-05-12
4.3	Paiement par carte de crédit	
La carte	e de crédit suivante est acceptée :	
OU		
Les car	tes de crédit suivantes sont acceptées :	et .

# 5. Instructions pour la facturation

5.1 Exigences en matière de facturation - BFC Petawawa :

Une seule copie de la facture est nécessaire et elle doit indiquer :

- a) la date
- b) le nom et l'adresse du consignataire
- c) le numéro de facture du MDN et le numéro de l'OC
- d) la description des produits.
- **5.2 BFC Petawawa** les factures doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Ministère de la Défense nationale Cuisine de Normandy Court Bâtiement G-104 BFC Petawawa (Ontario) K8H 2X3

W0107-13WS20/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0107-13WS20

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PET-2-37097

Buyer ID - Id de l'acheteur

pet902

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# ANNEXE A Énoncé du besoin

# 1.0 Exigences en matière de livraison :

- 1.1 Sauf indication contraire, les commandes doivent toutes être livrées directement au Normandy Court Kitchen/Catering, bâtiment G-104.
- 1.2 Toute unité des FC en entraînement dans la région constitue un utilisateur supplémentaire. Les commandes, la facturation et la livraison se font selon les directives de chaque unité. Aucune livraison ne sera faite sur le terrain.
- 1.3 Les livraisons au bâtiment G-104 doivent être effectuées tous les jours, du lundi au vendredi, uniquement entre 6 h 30 et 14 h.
- 1.4 Les changements/augmentations/diminutions aux commandes doivent être effectués dans les 24 heures avant la date prévue de livraison.
- 1.5 Les livraisons normales doivent être effectuées dans les trois (3) jours civils qui suivent la réception d'une commande.
- 1.6 Il ne peut y avoir de frais de livraison supplémentaires.
- 1.7 Des livraisons d'urgence peuvent être exigées les fins de semaine, sur préavis de deux (2) heures.
- 1.8 Le pain doit être kuvré dans des boîtes ou des plateaux propres et sanitaires.

# 2.0 Type de transport :

- 2.1 Le véhicule de livraison doit respecter ou dépasser les normes établies dans l'édition courante du Code canadien d'hygiène.
- 2.2 Pour assurer la compatibilité avec le quai de chargement du bâtiment G-104, il doit s'agir d'un véhicule d'au moins 3 tonnes.

# 3.0 Articles rejetés :

L'entrepreneur accepte de remplacer tout article rejeté ou manquant dans les 24 heures qui suivent l'avis de rejet. Tout frais de livraison ou tout frais supplémentaires encourus seront chargés à l'entrepreneur.

# 4.0 Assurance de la Qualité:

- 4.1 Tous les produits doivent provenir d'installations inspectées par le gouvernement fédéral.
- 4.2 Le pain et les produits de boulangerie doivent être de production récente et comporter la date de production la plus récente possible. La durée de conservation ou la date de péremption doit être indiquée clairement, à un endroit visible. Toute condition pouvant réduire la durée de conservation doit être mentionnée au moment de la commande.
- 4.3 Les articles doivent tous être conformes à la norme pertinente de l'Office des normes générales du Canada (ONGC), si'l y a lieu.
- 4.4 Des représentants du MDN peuvent effectuer des inspections liées à l'assurance de la qualité aux installations du fournisseur selon le besoin.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pet902

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0107-13WS20

File No. - N° du dossier PET-2-37097

Les quantités mentionnés ci-dessous sont une estimation des besoins pour une année, établi de bonne foi. L'offre à commandes se limite aux biens et services commandés et livrés.

ANNEXE B							
		DE PAIE					
Produit	Format	Unité	Qtés approx. Pour l'année	Prix unitaire	No. Du produit		
ONGC 32.1M, Pain, Blanc, Type 11, Sandwich, Emballe et tranche	675 g	СН	5000				
ONGC 32.1M, Pain, Brun, Type 11, Sandwich, Emballe et tranche	675 g	СН	5000				
ONGC 32.3M, Pain, Seigle leger, Type 2, Classe B, M Style B, Ble entier enrichi	450 g	СН	1000				
ONGC 32.2M, Pain, Type 111, Raisins, Type B, Farine blanche enrichie, Emballe et tranche	340 g	CH	500				
Petits pains empereurs (moelleux), 12/paquet	1734 g	СН	2500				
Muffins anglais, 6/paquet	340 g	CH	500				
Muffins anglais, Fromage, 6/paquet	340 g	CH	100				
Muffins anglais, Ble entier, 6/paquet	340 g	CH	100				
Psains a hot dog, 7 po, 12/paquet	690 g	CH					
Roules a saucisse, 6/paquet <b>250</b>	450 g	СН	2000				
Bagels, Nature, 6/paquest, tranches	450 g	CH	125				
Bagels, Graines de sesame, 6/paquet, tranches	450 g	СН	100				
Bagels, Plein gout, 6/paquet, tranches	450 g	СН	100				
Bagels, Raisins et cannelle, 6/paquet, tranches	450 g	СН	100				
Bagels, Ble entier, 6/paquet, tranches	450 g	СН	100				
Bagels, 12 grains, 6/paquets, tranches	680 g	СН	100				
Bagels, Bleuets, 6/paquet, tranches	680 g	CH	100				
Pains pitas, blanc, 5/paquet	400 g	CH	100				
Pains pitas, Ble entier, 5/paquet	400 g	СН	100				
Pain, 12 Grains, Tranche et emballe	600 g	CH	200				
Pain, Muilti grains, Tranche et emballe	600 g	СН	800				
Pain, Ble et avoine, Tranche et	600 g	СН	150				

W0107-13WS20/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pet902

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0107-13WS20

PET-2-37097

emballe	ĺ			
Pains a hamburger tranche, 12/paquet	612 g	СН	150	
Pain double epaisseur (Texas Toast), Blanc, Emballe et tranche	675 g	СН	250	
ONGC 32.3M, Pain, Seigle fonce (pumpernickel), Type 2 Classe B, Style B, Ble entier enrichi	450 g	СН	150	
Petits pains, Type 2 Classe B, Petits pains mollets, 24/paquet	714 g	СН	150	
Pains a sous-marin, 8 po, Nature, 12/paquet	792 g	СН	100	
Petits pain a l'oignon tranches, 12/paquet	765 g	СН	100	
Petits pains, Type 3, Classe B, Petits pains mollets, Ble entier, 12/paquet	360 g	СН	100	
Pain, Graines de lin, Tranche et emballe	680 g	СН	150	
Pain, Graines de tournesol, Tranche et emballe	680 g	СН	25	

Mode d'établissement des prix B : (Le soumissionnaire doit remplir)

D'autres produits laitiers qui ne	e sont pas sur	la liste aux présentes	sont disponibles au coût de
l'entrepreneur, majoré de	%.		